Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor
****
Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35
fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr
SITE WEB LOCAL: http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/

LIMINAIRE CTL du 28/02/2019

Monsieur le Président,

Le Président de la République a initié un grand débat, encadré par ses soins au travers d'une lettre largement médiatisée. Les thèmes retenus impactent directement ou indirectement les missions, les conditions d'exercice mais également les conditions de travail des agents de la fonction publique. Il en est ainsi de toutes les questions relatives au pouvoir d'achat des agents mais aussi des questions relatives au devenir des services publics.
En ce sens, l'interrogation présidentielle sur les services publics qu'il faudrait supprimer ou sur le fonctionnement de l'administration qu'il faudrait revoir nous interpelle au plus haut point !
Pour ***FO***, les réponses se trouvent presque dans la lettre du Président. Et si on ne les devine pas, il suffit de reprendre les propositions du programme « CAP22 ». L'orientation des questions du « grand débat » ne laisse guère planer de doutes sur les conclusions qui en seront tirées par le gouvernement. Tout laisse à penser que la braderie des services publics va s'intensifier.
Pourtant, la crise actuelle a mis en évidence l'attachement des citoyens à une présence de proximité des services publics. En outre, dans un rapport publié le 16 janvier, le Défenseur des Droits s'inquiète des risques et dérives inégalitaires de « la transformation numérique ».

C'est dans ce contexte que le 13 février, lors d'un conseil Commun de la fonction publique (CCFP), M Dussopt – secrétaire d'État - a dévoilé les orientations du projet de loi de réforme de la fonction publique.
En effet, il s'agit d'une véritable destruction de la fonction publique. Ainsi l'article 3 du Statut Général des Fonctionnaires est clair : pour un emploi civil permanent, il faut recruter un fonctionnaire. Or selon l'avant projet de loi, pour toutes les catégories, on pourrait remplacer un fonctionnaire par un contractuel, et encore… un contractuel précaire ! De plus il prévoit de retirer les avis pour les mutations et promotions des compétences des CAP et la suppression des CHSCT. Il prévoit également une rupture conventionnelle comme dans le privé, pour les contractuels, mais aussi à titre expérimental pour les fonctionnaires, et le transfert d'office du fonctionnaire sous contrat de droit privé si la mission est privatisée. Faut-il rappeler que le gouvernement prévoit toujours la suppression notamment de 50 000 postes dans la Fonction Publique d'État ?
Force Ouvrière rappelle son opposition à ces mesures qui portent atteinte au statut général, aux conditions de travail des agents, et à la qualité du service rendu et demande le retrait du projet. FO s'engage pour combattre, à tous les niveaux, par tous les moyens, notamment par la grève, cette récession sans précédent pour les agents, les usagers, qui remet en cause l'égalité des droits et les valeurs républicaines.
Par ailleurs, FO dénonce le fait que les réunions concernant cet avant projet de loi ne sont qu'une mascarade de dialogue social. En effet, dès le départ, le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique a annoncé que le texte n'était pas modifiable.
Le dialogue social, tant prôné par le secrétaire d'Etat à la Fonction Publique, est tout aussi inexistant que durant l'année 2018 où l'administration a multiplié les réunions de concertation … pour rien.
Ne voulant pas être instrumentalisée ni servir de caution à un gouvernement qui n'entend pas nos revendications, FO Fonction Publique a décidé de ne pas participer aux deux réunions du 20 et 21 février

Concernant la DGFiP, alors que le débat national se met en place et intègre en sus du pouvoir d'achat et de la fiscalité, la présence de l'État dans les territoires, le Directeur Général s'inscrit dans un projet sans précédent de resserrement du réseau de la DGFIP. Cette obstination, illustre bien, en réalité, la volonté du pouvoir politique de poursuivre et d'accélérer sa stratégie de démantèlement à l'encontre de notre administration.
Dans ce contexte, vous nous en direz sans doute plus aujourd'hui sur le cahier des charges que vous a remis le Directeur Général et qui s'intitule « *Bâtir un nouveau réseau* », architecture, qui pour faire court, ne vise à laisser subsister que quelques points de contact dans les territoires et des modes d'organisation industrielle du secteur public local. Le nombre réduit de back-offices couplés avec l'expérimentation des agences comptables et de l'intelligence artificielle vont dans ce sens.
Quant aux SIP et SIE, ils subiraient le même sort en matière de regroupement, et les SPF continueraient d'être resserrés des 2/3 sur la base d'un plan pluriannuel. Des super structures seront constituées. Elles seront toujours plus éloignées des usagers et les conditions de travail des agents se dégraderont encore.
Plutôt que de bâtir un nouveau réseau, c'est bien un chantier de démolition qui se profile ! Une fois de plus, et au-delà des beaux discours, la technostructure n'entend rien ou ne veut pas entendre l'expression des citoyens qui se sentent abandonnés par l'État dans les territoires.
Enfin sur ce point, il est inacceptable que les personnels et leurs représentants ne soient pas informés, sauf exceptions, des projets des DDFiP dans un premier temps et ensuite des projets du DG. La présentation des projets permettrait d'intégrer les positions et non pas les propositions, des personnels et des organisations syndicales. A cet égard les agents de la DGFiP ne doivent en aucun cas rester de simples témoins de la destruction de leur administration. Nous ne sommes pas des sujets, mais des citoyens. Peut-on les laisser bouleverser nos conditions de vie et de travail , sans mot dire ?
Lors de sa venue à Saint-Brieuc, le Directeur Général Adjoint a indiqué que la preuve ne lui a pas été apportée que la mission cadastrale puisse être exercée mieux que par les agents de la DGFiP. Comment expliquez-vous que les organisations syndicales soient convoquées par l'inspection générale des finances pour audition dans ce cadre avant le 8 mars ?

Concernant le déploiement du prélèvement à la source, dont le Ministre s'est largement auto congratulé dans les Médias, les agents se seraient bien passés de cette usine à gaz alors que les guichets ne désemplissent pas depuis des mois et que les campagnes s'enchaînent sans aucun répit. Sur le terrain, force est de constater que les sollicitations des contribuables sont très chronophages pour nos collègues expérimentés. La mobilisation de tous, dans les SIP, ne manque pas d'engendrer bon nombre de retards sur les autres dossiers en cours, autant de travail qu'il sera bien difficile de résorber ensuite.
Et tout çà pour quoi ? De notre point de vue pour rien car, le paiement consenti de l'impôt en grande partie automatisé, assurait un recouvrement optimal contrairement aux dires du Ministre.
En mettant en place le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, le gouvernement a, selon nous, délibérément créé une usine à gaz dont la complexité technique servira de prétexte pour réformer l'impôt progressif et familial actuel et conduira vers un impôt proportionnel et individuel. Dès lors, la voie sera d'autant plus dégagée pour une fusion avec la CSG.

Concernant les points à l'ordre du jour :

Comme nous l'avons déjà évoqué lors de précédents CTL, nous constatons encore que des changements d'horaires d'ouverture au public sont une nouvelle fois demandés.
F.O-DGFIP 22 continue donc de revendiquer face aux suppressions d'emplois le personnel nécessaire à l'accomplissement de toutes les missions. Au vu des circonstances, nous comprenons les demandes des collègues relatives aux réductions d'amplitudes horaires d'accueil au public. Si la situation de certains postes n'est plus tenable, la seule réponse valable serait de fournir le personnel nécessaire.

Concernant l'APRDV au SIE de Lannion, il s'agit d'une demande du service qui est la conséquence des politiques immobilières, des suppressions d'emplois et des réformes des missions.

Pour FO le propre d'une organisation syndicale est de porter et faire aboutir les revendications des salariés, à savoir :
- Défense du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers

- Augmentation immédiate de 16 % de la valeur du point d'indice pour compenser la perte du pouvoir d'achat depuis 2000
- Non à l'augmentation de la CSG et pour le financement de la protection sociale par les cotisations
- Arrêt des suppressions de postes et titularisation des non-titulaires et des contrats aidés
- Arrêt des fusions/restructurations/réorganisations
- comblement de tous les postes vacants
- refus des abandons et privatisations des missions en référence à « Action Publique 2022 »
- revendique le maintien de la séparation ordonnateur/comptable mise à mal par les expérimentations programmées.
- retrait du RIFSEEP
- Non au jour de carence
- Amélioration des carrières
- Préservation du Code des pensions civiles et militaires (CPCM) et de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)